



Pourquoi l'État autorise que ces produits se trouvent dans les cigarettes qu'il commercialise puisque c'est bien l'État qui contrôle le tabac

Rubrique : questions-reponses Date : 12 avril 2010 mars 2010

Dans votre dernière campagne de pub, et dans des plus anciennes, il est question que les cigarettes contiennent des produits toxiques tels que de l'ammoniac ,du mercure etc. Voila donc ma question pourquoi l'État autorise que ces produits se trouvent dans les cigarettes qu'il commercialise puisque c'est bien l'État qui contrôle le tabac. Pourquoi l'État n'autorise-t-il pas sur le marche que des cigarettes ne contenant pas tous ces produits puisqu'il est bien au courant puisque vous en faite la pub ?

Réponse :

L'État ne commercialise plus les produits du tabac depuis qu'il a vendu la SEITA à ALTADIS devenue récemment Imperial Tobacco. Il contrôle cette commercialisation par l'intermédiaire des débitants de tabac auxquels il a confié le monopole de distribution du tabac.

Les gaz et les particules fines qui représentent un danger pour la santé des fumeurs et de ceux qui les côtoient sont produits par la combustion de la cigarette et du papier qui l'entoure. Certains des composants de cette combustion sont rajoutés au moment de la confection de la cigarette, mais la plupart de ceux qui représentent un danger sont déjà présents dans la feuille de tabac ou la feuille de papier.

Il parait irréaliste de penser que l'on puisse fabriquer une cigarette sans danger car la première source de danger, le monoxyde de carbone, provient de la combustion proprement dite.